

RAPPORT N° 94/4-40
au Conseil Municipal

OBJET

**ELECTION D'UN DELEGUE DE LA COMMUNE AU SEIN D'ORGANISME
EXTERIEUR**

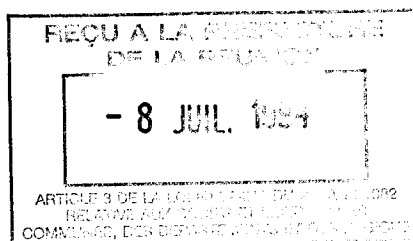
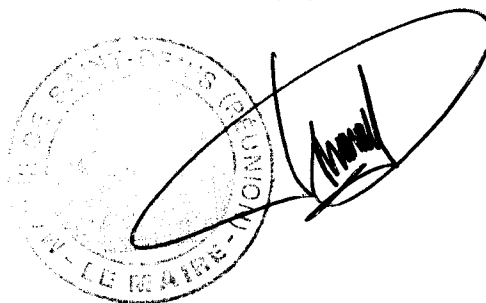
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Par courrier en date du 17 Juin 1994, Monsieur André BOURGIN, Adjoint spécial de La Bretagne, m'a fait part de sa démission en tant que délégué de la Commune au Centre Communal d'Action Sociale.

Il y a donc lieu de pourvoir à son remplacement en procédant à l'élection d'un nouveau délégué de la Commune au sein de cet organisme ;

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



DELIBERATION N° 94/4-40
du Conseil Municipal
en séance du mercredi 29 juin 1994

OBJET

**ELECTION D'UN DELEGUE DE LA COMMUNE AU SEIN D'ORGANISME
EXTERIEUR**

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 94/4 -40 de Monsieur le Maire ;

Vu le Rapport de Madame Edith NALEM, 15ème Adjointe au Maire, présenté au nom de la Commission, Solidarité ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS
par vote à bulletin secret

Nombres de suffrages : 36

M. Jean-Claude SAUTRON a obtenu 36 voix, il est donc désigné pour siéger au Centre Communal d'Action Sociale.

Pour extrait certifié conforme
Saint-Denis, le 06 JUIL. 1994

LE MAIRE
Michel TAMAYA

